

246

DB24

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

HORIZON 2006-2010

Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles

Octobre 2005

Table des matières

Abréviations et glossaire	2
Introduction.....	3
Les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.....	4
Gestion actuelle des matières résiduelles à Gatineau	5
• Opérations en régie interne	5
• Contrats actuels liant la Ville	6
• Secteurs d'activités laissés à la libre entreprise	7
Bilan des matières résiduelles générées à Gatineau	8
Objectifs de récupération à atteindre d'ici 2008.....	10
Scénario proposé.....	11
Prévisions budgétaires	13
Sommaire des recommandations et échéancier de mis en œuvre (2006-2010)	14
Conclusion	18

Abréviations et glossaire

<i>CFER</i>	Centre de formation en entreprise et récupération	<i>PGMR</i>	Plan de gestion des matières résiduelles
<i>CRD</i>	Construction, rénovation et démolition	<i>RDD</i>	Résidu domestique dangereux
<i>CRT</i>	Centre de récupération et de transbordement	<i>Recyc-Québec</i>	Société québécoise de récupération et de recyclage : société d'État qui a le mandat de promouvoir et de soutenir la récupération, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles au Québec.
<i>CRU</i>	Contenant à remplissage unique : un contenant consigné qui n'est rempli qu'une seule fois puis destiné au recyclage, telles les canettes et bouteilles de boissons gazeuses. Cette catégorie de contenant n'inclut pas les bouteilles de bière qui sont remplies plusieurs fois.	<i>RBRC</i>	<i>Rechargeable Battery Recycling Corporation</i>
<i>DMS</i>	Dépôt de matériaux secs	<i>RIADM</i>	Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes
<i>FIE</i>	Fonds d'initiatives environnementales : un fonds budgétaire initié par la Ville de Gatineau depuis mai 2003 où sont accumulées les économies réalisées par la collecte des matières recyclables aux deux semaines.	<i>SOGHU</i>	Société de gestion des huiles usées : organisme accrédité pour représenter l'industrie des huiles usées.
<i>ICI</i>	Industriel, commercial et institutionnel	<i>STEGMR</i>	Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau
<i>LES</i>	Lieu d'enfouissement sanitaire	<i>UMQ</i>	Union des municipalités du Québec
<i>LET</i>	Lieu d'enfouissement technique (nomenclature qui remplacera celle du LES lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation provinciale).		

Introduction

La Ville de Gatineau présente ici un sommaire de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) validé lors de consultations publiques en juin 2005. Il répond à la demande du gouvernement du Québec de produire un document signalant la façon dont la Ville compte favoriser l'atteinte des objectifs prévus à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Le présent PGMR est basé sur une période de cinq ans, soit de 2006 à 2010. Il inclut de nombreuses modifications quant aux collectes des matières résiduelles et aux façons de les récupérer et compte sur l'appui de la population pour atteindre dès 2008 les objectifs fixés par le gouvernement du Québec.

Les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles stipule que toutes les MRC et les grandes villes du Québec devront mettre en valeur, à compter de 2008, un minimum de 65 % des millions de tonnes de matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement.

Voici les objectifs de récupération et de mise en valeur d'ici 2008 pour chaque secteur d'activité :

Matières à récupérer	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Secteur CRD
Fibres (papiers, cartons)	60 %	70 %	60 %
Plastique	60 %	70 %	
Verre	60 %	95 %	
Métal	60 %	95 %	
Textiles	50 %		
Matières putrescibles (résidus verts et résidus de table)	60 %	60 %	
Bois		70 %	60 %
Encombrants (mobilier et autres)	60 %		
RDD (résidus d'huiles, de peintures et de pesticides)	75 %		
RDD (autres)	60 %		
CRU	80 %		
Pneus		85 %	
Matériaux pouvant être mis en valeur			60 %

La Ville n'a pas l'obligation d'atteindre les objectifs du milieu résidentiel, mais elle doit offrir les services et les infrastructures qui le permettent. Pour les secteurs ICI (industriel, commercial et institutionnel) et CRD (construction, rénovation et démolition), la responsabilité municipale se limite à leur suivi annuel et non à offrir des services et des infrastructures.

La Politique stipule également que les **boues** municipales et industrielles seront valorisées dans la mesure où il est possible de le faire de façon économique et respectueuse de l'environnement.

En 2008, au terme de la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, **le seul résidu acheminé à l'élimination devrait être le déchet ultime**, soit celui issu du tri, de la mise en valeur et du traitement final des matières résiduelles et pour lequel aucune utilisation technique ou économique n'est possible.

Gestion actuelle des matières résiduelles à Gatineau

OPÉRATIONS EN RÉGIE INTERNE

Centre de récupération et de transbordement

Le centre de récupération et de transbordement (CRT), situé dans le secteur de Hull, reçoit et expédie les matières résiduelles (ordures et recyclage) et offre certains services à la clientèle, tels que la réception des résidus domestiques dangereux (RDD) et des déchets de CRD qui sont apportés par la population. La Ville de Gatineau assume en entier le fardeau financier des opérations et de la dette de cet équipement régional planifié sous l'égide de la défunte Communauté régionale de l'Outaouais (CRO).

Compostage domestique

L'achat d'un composteur domestique est subventionné sur une base d'environ 50 % par la Ville de Gatineau. Cela se traduit donc actuellement par une dépense de 30 \$ de la part du contribuable.

Réception et traitement des boues

Le seul point de déversement des boues de fosses septiques à Gatineau se trouve à l'usine d'épuration, dans le secteur de Gatineau. L'opération est encadrée d'un règlement sur la tarification et est effectuée par le personnel de l'usine.

Dépôt pour matières recyclables

Pour les rares citoyens qui n'ont pas accès au service municipal de collecte des matières recyclables, ou pour ceux qui ont des quantités exceptionnelles qui ne peuvent attendre la collecte aux deux semaines, la Ville de Gatineau a installé des bacs dans chacune de ses onze casernes de pompiers. Ces bacs sont accessibles sans frais et en tout temps.

Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Cook

Le LES Cook (secteur d'Aylmer) est fermé depuis 1991. Toutefois, un système de pompage et une barrière hydraulique sont toujours en opération. La Ville y procède également à la destruction des biogaz. Enfin, les eaux de lixiviation sont maintenant prétraitées avant leur rejet à l'intercepteur sanitaire. Toutes ces opérations sont gérées et administrées par le Service de l'environnement de la Ville.

CONTRATS ACTUELS LIANT LA VILLE

Toutes les opérations de gestion des matières résiduelles impliquant du transport sont allouées sous forme de contrats de service.

Collecte des ordures ménagères

Les cinq secteurs de la collecte des ordures ménagères sont desservis comme suit :

Secteur	Entreprise	Durée	Échéance	Collecte	Contenants	Fréquence
Aylmer	Malex	5 ans	31 déc. 2005	Manuelle	6 par collecte	1 par sem.
Buckingham	Service sanitaire de La Lièvre	5 ans	31 déc. 2005	Semi-mécanisée*	6 par collecte	1 par sem.
Gatineau	Matrec	5 ans	31 déc. 2005	Manuelle	6 par collecte	1 par sem.
Hull	Canadian Waste Services	25 mois	31 déc. 2005	Manuelle	6 par collecte	1 par sem. hiver 2 par sem. été (2004) 1 par sem. été (2005)
Masson-Angers	Matrec	25 mois	31 déc. 2005	Semi-mécanisée*	6 par collecte	1 par sem.

* Dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, les citoyens peuvent s'équiper d'un bac roulant, à leurs frais, pour la collecte des ordures ménagères.

Transport et enfouissement des ordures ménagères

Une fois acheminées au CRT, les ordures ménagères sont chargées dans des remorques puis prises en charge par la Régie intermunicipale Argenteuil–Deux-Montagnes (RIADM). Un contrat de service lie la Ville de Gatineau et la RIADM jusqu'au 30 juin 2008. Il comprend le transport, l'enfouissement sanitaire au LES de Lachute et la participation au fonds de postfermeture du LES.

Collecte des matières recyclables

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le contrat régional de collecte des matières recyclables est administré par le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau. Dans le dernier contrat, octroyé le 1^{er} mai 2003, la fréquence des collectes a été modifiée; elles se font dorénavant aux deux semaines sur tout le territoire de la Ville. Le contrat a de plus été scindé en deux mandats, accordés à deux entrepreneurs différents :

Entreprises	Durée	Échéance	Collecte	Fréquence	Contenants
Malex (collecte)	5 ans	30 avril 2008	Manuelle	1 aux 2 sem.	Bacs 64 l, sacs
Cascades (tri et mise en marché)					

Par logis, deux bacs de 64 litres peuvent être octroyés sans frais. Toutefois, l'achat de sacs bleus transparents (servant à la collecte de contenants de verre, de métal, de plastique rigide et des sacs en plastique) est aux frais du citoyen.

Disposition et transport des résidus domestiques dangereux

Les citoyens sont fortement encouragés à retourner leurs RDD à leurs points de vente respectifs. Néanmoins, de mai à octobre de chaque année, le CRT accueille les résidants désireux de se départir de leurs RDD, tous les samedis, de 9 h à 15 h. De plus, deux collectes itinérantes (une en juin, l'autre en octobre) soutiennent la collecte dans le secteur de Buckingham, qui est éloigné du CRT.

SECTEURS D'ACTIVITÉS LAISSÉS À LA LIBRE ENTREPRISE

Collecte des ordures et valorisation des matières dans le milieu ICI

Toutes les livraisons de déchets ICI, qu'elles proviennent d'entrepreneurs contractés par la Ville ou non, sont actuellement facturées 50 \$ la tonne par la Ville aux usagers pour l'utilisation du CRT. Les initiatives de recyclage et de compostage en milieu ICI sont quant à elles entièrement laissées à la libre entreprise.

Collecte des boues de fosses septiques

Chaque occupant d'une résidence isolée est responsable de la vidange de sa fosse septique et de mandater un vidangeur à cet effet. La Ville est propriétaire du seul point de réception autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec dans la région.

Gestion des déchets dans le milieu CRD

La Ville ne dispose actuellement d'aucun règlement, programme ou contrat de service qui vise ou touche le domaine des déchets dans le secteur CRD. Il s'agit d'un milieu très actif, avec plus de mille permis de construction pour maison neuve délivrés chaque année et des milliers d'autres pour des rénovations majeures (c'est-à-dire dont le coût excède 5000 \$). L'entreprise privée est relativement florissante et bien implantée dans ce secteur, contrairement à d'autres régions où la récupération des déchets CRD est prise en charge par l'économie sociale (CFER, Ressourcerie, etc.).

Bilan des matières résiduelles générées à Gatineau

En 2004, année de référence du PGMR, il s'est généré approximativement 228 030 tonnes de matières résiduelles sur le territoire de Gatineau. Pour le secteur résidentiel seulement, les 234 679 citoyens ont généré 104 200 tonnes de matières résiduelles. Ceci représente une production moyenne de 1,213 kilogramme par personne par jour!

Par secteur, la masse totale en tonnes se divise ainsi :

- Secteur résidentiel 104 200
- Secteur ICI 56 404
- Secteur CRD 25 000
- Secteur boues 42 426

Bilan des matières résiduelles recensées pour le secteur résidentiel à Gatineau en 2004

Type de matières résiduelles	Quantité (en tonnes)
Ordures ménagères	80 444
Collecte des matières recyclables	15 805
Rameaux de cèdre	697
Coupures de gazon et feuilles	1707
RDD	401
Compostage domestique	683
Contenants à remplissage unique	1440
Encombrants	1705
Textiles	1318
Total des matières résiduelles	104 200

Bilan des matières résiduelles recensées pour le secteur ICI à Gatineau en 2004

Type de matières résiduelles	Quantité (en tonnes)
Déchets ICI pesés au CRT	38 395
Recyclage ICI pesé au CRT	2268
Programmes de recyclage privés (ex. : Cascades)	1600
Pneus vendus (consigne de Recyc-Québec)	2083
Résidus de collecte des matières recyclables retournés aux ordures	423
Équipement informatique recyclé	2635
Métal vendu aux ferrailleurs (plusieurs sources)	9000
Total des matières résiduelles recensées	56 404

Secteur CRD

Le secteur CRD est celui qui est le moins bien documenté. La Ville de Gatineau estime cependant la masse de matières résiduelles CRD générée à 25 000 tonnes en 2004, considérant que chaque maison neuve produit environ 30 mètres cubes de matières résiduelles, soit le volume d'un conteneur de taille moyenne.

Les boues à Gatineau en 2002

	Générées (en tonnes)	Éliminées (en tonnes)	Valorisées (en tonnes)	Valorisées
Total	42 426	1704	40 545	95,57 %

Objectifs de récupération à atteindre d'ici 2008

Secteur résidentiel

Services et matières visées	Matières récupérées (en tonnes)	Objectifs 2008 (en tonnes)	Rendement par rapport à l'objectif
Collecte des matières recyclables de Gatineau : fibres (papiers, cartons), verre, métal, plastique	15 805	29 009	54,5 %
Compostage domestique, collecte de coupures de gazon et de feuilles, rameaux de cèdre : matières putrescibles	3087	25 508	12,1 %
Dépôt au CRT et collecte de résidus domestiques dangereux	401	313	Objectif atteint
Collecte des encombrants	1705	2063	82,6 %
Dépôt de textiles (OSBL)	1318	1042	Objectif atteint
Contenants à remplissage unique (Recyc-Québec)	1075	1152	93,3 %

Secteur ICI

Les objectifs de récupération fixés par le gouvernement sont, pour ce secteur aussi, exprimés par matière.

1. Pneus usés 85 %
2. Verre et métal 95 %
3. Plastique, fibres et bois 70 %
4. Matières putrescibles 60 %

Recyc-Québec évalue la récupération des pneus à Gatineau à 1609 t, ce qui représente un rendement de 77 %; l'objectif est donc déjà presque atteint. Selon les données disponibles, on peut évaluer, avec beaucoup de réserve, que le secteur devrait recycler dans l'ordre de 40 000 tonnes et valoriser environ 6000 tonnes de matières putrescibles pour atteindre les objectifs de 2008. Toutefois, la responsabilité municipale concernant ces objectifs se limite à leur suivi périodique et non à offrir des services et des infrastructures.

Secteur CRD

Selon les données disponibles, on peut estimer que le recyclage des déchets de construction aurait dû atteindre un peu plus de 9000 tonnes en 2004. Toutefois, selon les données fournies par les deux recycleurs, il est à un peu plus de 5200 tonnes. Considérant le peu de recyclage pratiqué sur les chantiers de maisons neuves, il est raisonnable de croire que l'objectif est atteignable à court terme si ce secteur est mis à contribution.

Scénario proposé

Le scénario proposé pour l'atteinte des objectifs est évolutif et pourra être adapté selon les demandes des citoyens et les difficultés rencontrées. Aux fins de comparaison, un cadre de référence a également été établi. Il représente un statu quo des pratiques actuelles à l'ensemble de la ville.

Cadre de référence

Collecte des ordures	Collecte des matières recyclables	Collecte des matières putrescibles				
Contrat de 5 ans (2006-2010) Fréquence : 1 par sem. Collecte manuelle (secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau); semi-mécanisée (secteurs de Buckingham et de Masson-Angers) Collecte des encombrants	Contrat renouvelé le 1 ^{er} mai 2008, peut dépasser 5 ans Fréquence : 1 aux 2 sem. Collecte manuelle et séparée avec bacs de 64 l et sacs de plastique bleu transparents	Collecte de coupures de gazon et de feuilles (secteurs d'Aylmer et de Hull) Collecte de feuilles (secteur de Gatineau) Collecte d'arbres de Noël et de rameaux de cèdre				
Résultats prévus (en tonnes)	Objectifs 2008	2006	2007	2008	2009	2010
Ordures ménagères	—	82 234	82 912	83 426	83 595	83 974
Collecte des matières recyclables	29 009	16 467	16 838	17 220	17 479	17 783
Collecte des matières putrescibles	25 508	3187	3224	3263	3277	3300
Compostage domestique		733	758	783	808	833

Scénario de mise en œuvre

Collecte des ordures	Collecte des matières recyclables	Collecte des matières putrescibles				
Contrat de 5 ans (2006-2010) pouvant être prolongé de 3 ans Fréquence : 1 par sem. jusqu'en 2009 avec possibilité de changer pour une fréquence aux 2 sem. à partir de cette date Collecte semi-mécanisée : utilisation de sacs, de poubelles et de bacs roulants permise Collecte des encombrants	Contrat renouvelé le 1er mai 2008, peut dépasser 5 ans Fréquence : 1 aux 2 sem. avec possibilité d'une collecte hebdomadaire en fonction des résultats d'un plan de consultation des citoyens Collecte semi-mécanisée et pêle-mêle	Collecte des putrescibles (implantation graduelle) Fréquence : 1 par sem. (39 sem. par année) Collecte semi-mécanisée : utilisation de bacs roulants, de poubelles et de sacs Collecte de coupures de gazon et de feuilles en 2006 pour toute la ville Implantation en 2007-2008 pour les 1 et 2 logis de la collecte des déchets de table Projets pilotes en 2009-2010 pour les multilogements Collecte d'arbres de Noël et de rameaux de cèdre				
Résultats prévus (en tonnes)	Objectifs 2008	2006	2007	2008	2009	2010
Ordures ménagères	—	77 071	69 386	46 177	45 816	45 565
Collecte des matières recyclables	29 009	17 883	19 884	30 724	31 134	31 625
Collecte des matières putrescibles	25 508	6994	13 704	27 008	27 401	27 867
Compostage domestique		733	758	783	808	833

Prévisions budgétaires

Le scénario proposé par la Ville de Gatineau sera accompagné d'un important processus de suivi, de sensibilisation et de mise en application de restrictions réglementaires qui nécessiteront des ressources supplémentaires, autant humaines que financières.

Évolution des dépenses nettes (000 \$)

	2006	2007	2008	2009	2010
Cadre de référence	8669,0	8918,6	10 339,8	11 221,2	11 891,6
Scénario de mise en œuvre	10 227,4	11 350,0	13 762,4	14 376,7	14 795,3

Évolution du tarif au logis

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de logis	104 143	105 561	106 680	107 573	108 439
Cadre de référence	83,24 \$	84,49 \$	96,92 \$	104,31 \$	109,66 \$
Scénario de mise en œuvre	98,21 \$	107,50 \$	129,00 \$	133,65 \$	136,44 \$

Sommaire des recommandations et échéancier de mise en œuvre (2006-2010)

Le PGMR fait état de 33 recommandations pour permettre l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles d'ici 2008 :

		2006	2007	2008	2009	2010
R1	Utilisation de moyens fondés sur l'implication et la participation des citoyens telles la création de groupes témoins et de clientèles cibles et la réalisation d'un sondage scientifique pour acquérir une meilleure connaissance des motivations des citoyens et des obstacles qui freinent leur participation.					
R2	Utilisation de moyens fondés sur l'implication et la participation des citoyens aux moments opportuns afin de pouvoir apporter les modifications et les ajustements nécessaires au PGMR pour mieux répondre aux besoins de la population.					
R3	Nouveaux contrats de collecte des ordures ménagères; passage à la collecte semi-mécanisée et maintien des collectes actuelles pour les encombrants et les arbres de Noël.					
R4	Implantation de la collecte manuelle des herbes, des feuilles, des résidus de jardin et des coupures de gazon pour l'ensemble des secteurs de la ville; fréquence de la collecte : une fois par semaine, de mai à novembre.					
R5	Implantation de la collecte semi-mécanisée des matières putrescibles pour les secteurs d'Aylmer et de Hull; fréquence de la collecte : une fois par semaine, d'avril à novembre.					
R6	Implantation de la collecte semi-mécanisée des matières putrescibles pour les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham; fréquence de la collecte : une fois par semaine, d'avril à novembre.					
R7	Nouveau contrat de collecte des matières recyclables pour une période de cinq ans; passage à la collecte semi-mécanisée pêle-mêle; fréquence de la collecte à déterminer au préalable.					
R8	Maintien du programme de financement des composteurs domestiques pour les citoyens, à environ 50 % du coût d'achat.					

		2006	2007	2008	2009	2010
R9	Encouragement des citoyens à prioriser le retour des RDD à leurs points de vente respectifs.					
R10	Maintien, sans coût direct pour l'utilisateur, de la récupération des RDD au CRT, vingt-six samedis par année (de mai à octobre).					
R11	Collecte itinérante des RDD, deux fois par année, dans les secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers jusqu'à ce qu'un niveau de service équivalent à celui des deux autres secteurs puisse y être offert.					
R12	Maintien de l'accès au CRT aux citoyens pour disposer des déchets de rénovation.					
R13	Élaboration d'un plan de communication doté d'une enveloppe de l'ordre de 1,3 million de dollars sur cinq ans afin de sensibiliser la population et faire la promotion des différents programmes de récupération.					
R14	Allocation annuelle auprès des organismes communautaires d'une enveloppe de subvention globale de l'ordre de 50 000 \$ visant la tenue d'activités pour la promotion du développement durable dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.					
R15	Pression concertée du milieu municipal et de ses partenaires sur les gouvernements supérieurs afin de créer un nouveau protocole national sur l'emballage.					
R16	Application stricte de la réglementation municipale présentement en vigueur sur le nombre maximal d'articles, soit six, pouvant être mis à la rue par collecte des ordures.					
R17	Révision de la réglementation municipale sur le nombre d'articles pouvant être mis à la rue par collecte des ordures afin de réduire graduellement le nombre permis en fonction de la mise en place des autres collectes.					
R18	Décret d'un règlement municipal interdisant de jeter aux ordures des matières recyclables.					
R19	Embauche d'au moins deux nouvelles personnes pour exercer des fonctions de contrôle des contrats et d'animation avec le milieu.					

		2006	2007	2008	2009	2010
R20	Embauche d'au moins quatre étudiants durant la période estivale afin de sensibiliser les citoyens à participer aux différents programmes et services offerts, ainsi que de les informer sur la réglementation municipale en vigueur.					
R21	Embauche d'un coordonnateur pour coordonner la mise en œuvre et le suivi du PGMR.					
R22	Analyse des performances du secteur ICI en collaboration avec ses représentants, consultation des principaux représentants de ce milieu en vue de l'imposition d'une réglementation particulière et de l'offre des services de collecte et de récupération similaires à ceux offerts au milieu résidentiel à compter d'au plus tôt 2008 et maintien, dans l'intérim, des services actuels offerts à ce secteur.					
R23	Amélioration des services de recyclage et de compostage dans les édifices municipaux et dans les événements communautaires soutenus ou encadrés par la Ville.					
R24	Entrée en vigueur d'une politique d'achat favorisant l'acquisition de biens à base de produits recyclés postconsommation et qui impute une responsabilité accrue aux fournisseurs (récupération des déchets ou réutilisation/recyclage, comme pour les cartouches d'encre, par exemple).					
R25	Entrée en vigueur d'une réglementation municipale obligeant le recyclage des déchets de construction pour toute maison neuve ou projet de rénovation majeur.					
R26	Implantation d'un programme municipal de vidange et d'inspection des fosses septiques.					
R27	Planification d'un nouveau contrat d'enfouissement pour une période d'au moins cinq ans, à compter du 1 ^{er} juillet 2008, en fonction de la masse prévue de déchets ultimes pour cette période.					
R28	Début d'une importante étude de pré faisabilité afin d'identifier la meilleure solution possible pour l'élimination des déchets ultimes parmi, entre autres, l'enfouissement, l'incinération, la digestion anaérobie, la gazéification ou la vitrification, en vue d'un début d'exploitation entre 2013 et 2018.					

		2006	2007	2008	2009	2010
R29	Début du processus de sélection d'un partenaire pour le traitement des matières putrescibles et d'un centre de compostage en analysant de façon prioritaire la demande de partenariat à cet effet formulée par la Ressourcerie de l'Outaouais.					
R30	Aménagement d'un parc à conteneurs afin de permettre le tri et le recyclage des matériaux secs apportés par les citoyens et établissement d'une tarification visant l'autofinancement.					
R31	Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité en vue de l'implantation d'éventuels éco-centres.					
R32	Participation active au sein des unions municipales pour s'assurer que les municipalités touchent le maximum des fonds de compensation prévus par Québec.					
R33	Demande à Québec de la compensation à 100 % des dépenses encourues pour la collecte des matières recyclables par l'industrie.					

Conclusion

La Ville reconnaît l'ampleur des changements à apporter aux façons de faire d'ici 2008 et compte sur l'appui de la communauté sur plusieurs aspects de la mise en application de son plan de gestion des matières résiduelles.

De plus, grâce aux ressources humaines additionnelles qui seront affectées à la mise en œuvre du PGMR, un bilan annuel sur les produits obtenus sera produit afin de pouvoir apporter les ajustements nécessaires en fonction des attentes et des difficultés rencontrées en cours d'année. Ce bilan annuel fera l'objet de séances d'information au cours desquelles les citoyens seront en mesure de suggérer des correctifs ou des améliorations à apporter dans l'exécution du PGMR.



www.gatineau.ca

